



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2024- N° 092

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240515-VI-DEC-2024-092-AU
Date de télétransmission : 22/05/2024
Date de réception préfecture : 22/05/2024

OBJET : Avenant de Prolongation

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de prolonger la durée de location des véhicules UGAP/ARVAL, dans l'attente de la mise en oeuvre d'une consultation pour le renouvellement du parc automobile,

VU la proposition présentée par le groupe ARVAL, pour une durée de un an,

DECIDE

ARTICLE n°1 : De signer un avenant de prolongation avec le groupe ARVAL, pour les deux véhicules de type PARTNER immatriculé FX270JE pour un montant de 196.62€ par mois, et pour le véhicule de type PARTNER immatriculé FX551DS pour un montant de 212.11€ par mois, selon les devis annexés.

ARTICLE n°2: De dire que le montant pour la prolongation sera prélevé sur le budget en cours.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités
- Groupe ARVAL
- Service Garage

Fait à Etampes, le **15 MAI 2024**

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : **22 MAI 2024**
Ou Certifié exécutoire, compte tenu de la notification |